



Conseil municipal

Retour sur la séance du
jeudi 06 février 2025

POINT N° 4 – COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIF AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE NANTES METROPOLE POUR LES ANNEES 2025 ET SUIVANTES, PORTANT SUR LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE - INFORMATION.

RAPPORTEUR : ANTHONY BERTHELOT, MAIRE.

Le rapport d'observations définitives a fait l'objet d'une délibération du conseil métropolitain du 12 et du 13 décembre 2024.

Ce rapport est transmis aux maires des communes membres de la Métropole qui doivent le présenter à leur plus proche conseil municipal afin qu'il donne lieu à un débat.

Au titre de ce rapport la CRC décerne un satisfecit à Nantes Métropole pour sa sobriété foncière et l'efficacité de sa politique.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport.

A l'unanimité
27 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention



POINT N° 5 – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION - APPROBATION.

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications du tableau des effectifs comme suit :

Emploi	Suppression	Création	Motif	Date d'effet
Responsable du marché	1 poste d'adjoint technique Ppal 2ème classe, TNC 21H40 (61.82%)	1 poste d'adjoint administratif, TC	Reprise des missions de l'ancien placier	1 ^{er} janvier 2025

Adopté à la majorité
22 voix Pour
5 voix Contre
0 Abstention

POINT N° 6 – MODALITÉS D'UTILISATION DES VÉHICULES MUNICIPAUX.

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE.

Ce règlement intérieur fixe les modalités d'utilisation des véhicules du parc automobile de la ville, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur annexé à la délibération.

Adopté à l'unanimité
27 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention



POINT N° 7 – ALLOCATION DE VÉTÉRANCE POMPIERS ANNÉE 2024 - APPROBATION.

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE.

Il est proposé au conseil municipal de reconduire, pour l'année 2024, le montant de l'allocation vétérance versée aux pompiers volontaires, à savoir 114,34 €, soit un montant total de 1 600,76 € (14 bénéficiaires).

Adopté à l'unanimité
27 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention



POINT N° 8 – POLICIERS MUNICIPAUX – ENGAGEMENT DE SERVIR ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DU COÛT DE LA FORMATION EN CAS DE DÉPART DE L'AGENT – APPROBATION.

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE.

Avec cet engagement, si l'agent décide de partir avant le terme fixé, il sera tenu de rembourser une somme correspondant au coût de sa formation.

Montants forfaitaires de remboursement exigés par la collectivité :

- 10 877 € pour les agents de police municipale
- 16 789 € pour les chefs de service de police municipale.

En pratique, sont concernés par ces dispositions, les nouveaux fonctionnaires recrutés en qualité de stagiaires puis titularisés dans un cadre d'emplois de la police municipale. Il peut s'agir d'agents de police municipale ou de chefs de service.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les recrutements des fonctionnaires stagiaires dans un cadre d'emplois de police municipale dans les conditions définies.

Adopté à la majorité
25 voix Pour
1 voix Contre
1 Abstention



POINT N° 9 – RÉGIE DE RECETTES DROITS DE PLACES DU MARCHÉ – PRISE EN CHARGE DU DÉFICIT DE CAISSE SUITE CAMBRIOLAGE– APPROBATION.

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la prise en charge par la collectivité du déficit de caisse et d'approuver l'émission d'un mandat administratif pour un montant de 214,50 €.

Adopté à la majorité
26 voix Pour
1 voix Contre
0 Abstention



POINT N° 10 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE.

Un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire de la ville. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

A l'unanimité
27 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention





Débat d'orientations budgétaires

Conseil municipal du 6 février 2025



Le contexte financier du budget 2025

La loi de Finances pour 2025 présente les orientations budgétaires de l'État français pour l'année à venir. Elle s'est construite dans **un contexte politique inédit**, à la suite de la **dissolution de l'Assemblée nationale** en juin. Depuis, le manque de majorité absolue rend plus qu'incertaine l'issue des orientations proposées.

Il est néanmoins nécessaire de s'y appuyer **pour préparer le budget 2025** de la commune car certaines mesures auront **un impact non négligeable** sur ses finances.

En effet, le gouvernement s'est engagé à contenir le déficit public à **5,4% du PIB en 2025**, grâce à un effort de 50 Milliards qui reposera à la fois sur les dépenses de l'État, mais aussi sur les entreprises, les particuliers **et les collectivités locales. (2,2 milliards d'euros)**



Le contexte financier du budget 2025

Croissance économique : 1,1%, idem à 2024

Inflation : L'inflation devrait baisser à 1,8 % en 2025, mais reste influencée par les prix de l'énergie et des biens alimentaires.

Taux de chômage : En légère hausse à 7,8 % en 2025

Niveau de pauvreté : En légère baisse à 14,2 % en 2025, bien que les ménages vulnérables restent affectés par la hausse du coût de la vie.

Pouvoir d'achat : +1,2 %



Le contexte à Indre

La pauvreté reste particulièrement présente.

Les actions municipales :

Des moyens humains mis en œuvre pour accompagner les plus démunis

Des aides d'urgence (mises en place par le CCAS accompagnent des personnes victimes d'accidents de la vie à surmonter des difficultés)

La distribution alimentaire (via un partenariat avec la banque alimentaire) qui voit son nombre de familles inscrites croître.

Un soutien nécessaire aux associations et à la jeunesse



Le projet de Loi de Finances 2025 ?

Des objectifs d'économies annoncés mais une incertitude qui demeure :

Financements et orientations de l'Etat envers les collectivités?

Conséquences des décisions de l'état : une augmentation des charges de personnels :

- ✓ **Augmentation de 3 points** du taux de versement à la CNACRL (caisse de retraite des agents territoriaux)
- ✓ **Prévoyance** pour tous les agents en 2025
- ✓ **Modification** du régime indemnitaire de la police municipale...

La situation financière de collectivités partenaires impacte leur capacité à soutenir les projets de la commune (suppression de subventions : école de musique, renaturation des cours d'écoles...).



Les orientations de politiques publiques de la commune

La majorité municipale entend **maintenir la trajectoire** fixée en début de mandat pour atteindre une épargne qui permette, au début du mandat prochain de laisser **une capacité d'investissement supérieure à 10 %**, en poursuivant sur 2025, les investissements engagés autour du projet politique qui repose sur les 2 piliers :

- **L'adaptation écologique**
- **La justice sociale**

et se décline par les objectifs suivants :

- La **transition écologique** du territoire
- La **rénovation énergétique** des bâtiments municipaux
- La **solidarité** envers les plus précaires de la commune
- Un **maintien des services publics**.



Le budget indrais - Les projections de recettes

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 8 169 000 €.

Les produits des services : 505 000 euros.

Impôts et taxes :

Produit fiscal de la commune 2 445 000 €.

Pas d'augmentation des taux d'imposition ni en 2025, ni en 2026.

Les dotations de Nantes métropole 2 960 000 € (+ 19000 €)

La taxe sur les pylônes électriques (+5%)

Stabilité des autres ressources fiscales

Le pacte financier métropolitain : les dotations de Nantes Métropole 2 960 000 € (+19000 €)

Les dotations et participations 2 069 000 €

A noter : Contribution au redressement des finances publiques à hauteur de 62 153 € et au Fonds de péréquation des ressources communes et intercommunales. 20 000 €

Perte de la participation du département pour l'école de musique (6 000 €).



Les projections de dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à 7 580 000 €.

Elles se répartissent **principalement** entre trois grands postes :

- Les charges à caractère général
- Les subventions
- Les dépenses de personnel

Les charges à caractère général : 1 990 000 euros.

- **Une inflation ralentie mais toujours élevée** pour certains types de dépenses (alimentation, énergie, assurance...)
- **Un report de charges de fonctionnement sur 2025** pour 120 000 € avec des travaux de 2024 reprogrammés (ex. élagage, travaux de toiture...) ou pour bénéficier d'économies liées à des marchés publics renégociés en 2025.
- Une augmentation des coûts de maintenance : + 45%
- Une augmentation du tarif des assurances : + 40%.



Les projections de dépenses

Les autres charges de gestion courantes

Elles sont estimées à 1 415 000 €.

Montant des subventions alloué aux associations maintenu à l'identique au budget 2024.

Participation de la ville au budget du CCAS inchangée.

Des cotisations employeurs sur les indemnités des élus (+ 3 points CNACRL)

Un coût supplémentaire généré par un renouvellement en nombre des licences informatiques.



Les projections de dépenses

Les charges de personnel : 4 030 000 euros.

Elles représentent **52,54 % des dépenses réelles** pour une augmentation qui devrait être maîtrisée à hauteur de **2,5 %**.

Des points saillants pour la construction du budget 2025 :

- **Une augmentation naturelle** due au Glissement Vieillesse Technicité,
- La mise en place de la **Prévoyance** pour tous les agents au 1^{er} janvier 2025,
- **L'augmentation de 3 points** des cotisations CNACRL

Il n'y a pas de création de postes prévues en 2025. Un effort sera porté sur les remplacements pour limiter les dépenses.



Un endettement très faible

Pour l'exercice 2025, un encours de dette de 2 054 460 €

La solvabilité de la commune :

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Capacité de désendettement de la commune sera de 2,76 années en 2025

Pour information, un seuil d'alerte est fixé à 12 ans et la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situait aux alentours de 5,5 années en 2022.



Les investissements de la commune

La section d'investissement pour l'année 2025 est estimée à 6 050 000 euros.

Les principaux investissements :

- Restaurant scolaire : 1 755 000 € en 2025 et 1 060 380 € en 2026
- Rénovation énergétique école pierre Mara : 572 000 € en 2025 et 1 033 000€ en 2026
- Chapelle-Forerie : 100 000 € en 2025
- Récurrents : 650 000 €

Pour financer ses investissements, la ville peut s'appuyer sur :

- Son solde d'exécution estimé à 3 195 000 euros.
- Le FCTVA : 205 000 euros
- L'autofinancement estimé à 1 400 000 euros.
- Le capital de la dette : 500 000 euros
- Les subventions : 750 000 euros dont la dotation DSIL pour 633 000 euros, l'ADEME pour 83 715 euros.



Conclusion

Des dépenses d'investissements couvertes par l'épargne nette dégagée en 2024 et les résultats prévisionnels de clôture des exercices sans faire appel à des ressources nouvelles (impôt, emprunt...).

Une situation budgétaire qui reste saine malgré un contexte très incertain.

La préservation d'un niveau de service public très correct.

Un engagement des investissements indispensables pour notre territoire.

POINT N° 11 – DÉPLOIEMENT DE LA COLLECTE POUR RECYCLAGE DES DÉCHETS D'EMBALLAGES MÉNAGERS ISSUS DE LA CONSOMMATION HORS FOYER – APPROBATION.

RAPPORTEUR : STÉPHANE PLAÇAIS, ADJOINT AU MAIRE.

CITEO a lancé un appel à projet pour accompagner le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri sur les lieux de consommation nomade. Ce dernier se matérialise par un financement des dispositifs qui seront installés sur l'espace public.

Nantes Métropole a été désigné lauréat de cet appel à projet et bénéficie donc officiellement de financements.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement.

Adopté à l'unanimité
27 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention

POINT N° 12 – CRÉATION D'UN TARIF POUR LA MISE À DISPOSITION DE CLEFS ECLIQ EN CAS DE PERTE OU DE BESOINS COMPLÉMENTAIRES – APPROBATION.

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE.

Pour sécuriser et faciliter la mise à disposition des équipements publics aux associations communales, la Ville s'est dotée d'un nouveau système de gestion d'accès nommé ECLIQ. Celui-ci permet, entre-autre, un contrôle à distance des clés. Une dotation de clés est prévue pour les associations, toute demande supplémentaire ou toute perte de clé sera facturée.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le tarif proposé de 80 € par clef.

Adopté à l'unanimité
27 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention



POINT N° 13 – SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ MÉTROPOLITAIN– APPROBATION.

RAPPORTEUR : FABIENNE LEMONNIER, ADJOINTE AU MAIRE.

Le Contrat Local de Santé métropolitain participe à la construction des dynamiques territoriales de santé. Il permet la rencontre du projet porté par l'Agence Régionale de Santé (ARS), les aspirations des collectivités territoriales et les habitants pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations, au cœur des territoires.

Il s'inscrit dans le champ de la prévention, de la promotion de la santé, de la promotion des environnements et des modes de vie favorables à la santé, de l'accès aux droits en santé et à des soins coordonnés et s'engage dans des actions en faveur de la santé mentale.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le contrat local de santé.

Adopté à l'unanimité
27 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention



POINT N° 14 – SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE – APPROBATION.

RAPPORTEUR : FABIENNE LEMONNIER, ADJOINTE AU MAIRE.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'Indre tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Il est proposé au conseil municipal que la commune d'Indre contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, en faisant un don d'un montant de mille euros à la Fédération Nationale de la Protection civile.

Adopté à l'unanimité
27 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention



POINT N° 15 – MISE A DISPOSITION DU PARKING DE LA BOUMA POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE – APPROBATION.

RAPPORTEUR : GWENVAËL DURET, ADJOINT AU MAIRE.

Cette convention prévoit l'installation de deux bornes e-City composées de quatre points de charge accessibles depuis 4 places de stationnement dont une place PMR et ce afin de répondre aux besoins de rechargement des véhicules électriques.

Il est également envisagé d'installer trois bornes VAE pour répondre aux besoins de rechargement des vélos et trottinettes électriques.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention.

Adopté à l'unanimité
27 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention

POINT N° 16 – ADHÉSION À L'APPEL À PROJETS ACTEE + (ACTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE) – APPROBATION.

RAPPORTEUR : GWENVAËL DURET, ADJOINT AU MAIRE.

Le programme ACTEE+ vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie.

La Ville d'Indre souhaite candidater à l'appel à projets du programme ACTEE+ pour la mise en œuvre de son programme global de rénovation du parc de bâtiments publics tertiaires et plus particulièrement concernant la rénovation énergétique de l'école élémentaire de la pierre Mara.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'intérêt de l'appel à projets et d'adhérer au programme ACTEE+.

Adopté à l'unanimité
27 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention



Prochaine séance du Conseil Municipal :

Jeudi 27 mars 2025
à 19 heures.

